

Pérennité et renouvellement des exploitations agricoles de l'Aubrac : entre enjeux individuels et collectifs

Justine Bousquet¹, Marie Dervillé²

(1) LEREPS, 31000, Toulouse, France

(2) LEREPS, 31000, Toulouse, France

Auteur de correspondance : justine.bousquet1998@gmail.com

Résumé Nous étudions les trajectoires de 30 exploitations agricoles de l'Aubrac sur 60 ans pour apporter un éclairage novateur des liens d'une part entre exploitations et collectifs familiaux et d'autre part entre exploitations et collectifs professionnels et territoriaux. Dans les années 1970 les 30 exploitations étudiées ont produit une offre de produits carnés – jeunes bovins d'herbe, jeunes bovins gras, reproducteurs - construite collectivement, basée sur les ressources spécifiques des fermes et adaptée au marché. Dans les années 1990, l'évolution des marchés et le tournant libéral de la PAC, débouchent sur une inadéquation entre ressources territoriales et marchés. Les exploitations s'adaptent en achetant des intrants et en augmentant leur foncier et le nombre de vache à l'actif. Ce faisant elles tendent le système à la limite de la soutenabilité tant socioéconomique qu'environnementale et perdent le contrôle de leur devenir.

Mots clés élevage allaitant – Aubrac – estive – trajectoires – stratégies – collectifs

Sustainability and renewal of farms in the region of Aubrac, France : between individual and collective issues

Abstract This article provides an original perspective of the impact of collective resources management on the sustainability of farms. Indeed, we studied 30 farms during 60 years, and showed that during the 1970's; they could product animals according to their natural resources, thanks to an integrated management from pasture to market. But during the 1990's, the market evolution and the liberal shift of the CAP lead to a disharmony between local resources and markets. Most of the farms adapted by buying more intrants, increasing their land et number of cows they could breed, in the absence of a collective appropriation of the situation. In doing so, they are stretching the system to the limit of both socio-economic and environmental sustainability and are losing control of their future.

Keywords : cows farming – Aubrac – estive – trajectoires – strategies – collectifs

Classification JEL :

1. Introduction

La seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par une sectorisation croissante de l'agriculture française et européenne, avec une professionnalisation et une spécialisation d'exploitations agricoles et leur insertion dans des filières agroalimentaires de plus en plus longues. Cette industrialisation partielle - dans la mesure où les exploitations sont restées relativement atomisées et familiales- s'est opérée dans le cadre protecteur d'un marché administré par la Politique Agricole Commune (PAC) et dans le cas français, d'une cogestion Etat- profession (Muller, 2000). Ce modèle de développement est aujourd'hui exposé à de multiples pressions tant externes qu'internes. Les attentes sociétales évoluent et les controverses concernant les secteurs de productions de ruminants (Delanoue & Roguet, 2015) ont modifié profondément les comportements de consommation et la demande de produits carnés et laitiers (Laisney, 2016) (Nozieres-Petit *et al.*, 2016). En outre, le tournant libéral des années 1990 et les réformes successives de la PAC se traduisent par un rapprochement entre marchés européen et mondial, par une volatilité accrue des prix, ainsi que par une normalisation croissante des activités. Ces évolutions remettent en outre en cause la capacité professionnelle à exercer un contrôle collectif sur les prix, volumes et qualités et donc sur les revenus agricoles (Dervillé, 2021). Enfin, la baisse tendancielle des prix à la production dans un contexte d'inflation des prix des intrants n'a pas permis, malgré une mécanisation puis une robotisation croissante des activités d'élevage, le rapprochement attendu des conditions de vie entre éleveurs et le reste de la société : la baisse des revenus génère une dynamique d'agrandissement qui en retour occasionne une surcharge de travail remettant en cause l'attractivité du métier. A moyen terme c'est l'avenir de l'élevage professionnel spécialisé qui est en jeu (*Forget et al. 2018*).

Dans ce contexte, les transformations de l'élevage de l'Aubrac constituent un cas d'étude particulièrement pertinent dans la mesure où cet élevage a été pionnier dans les années 1960 dans la mise en place d'un modèle de développement alternatif au modèle sectoriel. La concurrence des produits industriels standardisés et la moto mécanisation avaient alors débouché sur une crise des principales productions de l'élevage bovin aubracien (fromage de garde et bœufs de travail). Dans un second temps, une forte mobilisation collective mêlant scientifiques, techniciens et éleveurs a permis à cet élevage transhumant de se renouveler (Boillon, 1994) (Borrès *et al.*, 2019). La valorisation de la spécificité des ressources territoriales est au cœur de ce modèle de développement : pratiques agronomiques valorisant les ressources fourragères du milieu notamment les estives, rusticité de la race Aubrac, savoir-faire et réputation des produits aubrasiens auprès des consommateurs (fromage de laguiole mais aussi génisses et bœufs de l'Aubrac) ou de professionnels dans le cadre d'une filière longue (taurillon d'herbe à destination du marché italien). Depuis les années 1990 toutefois, la libéralisation de la politique agricole commune (notamment fin de la Prime Spéciale Bovins Mâles -PSBM) mais aussi l'évolution du marché du bovin maigre (demande d'animaux de plus en plus jeunes) et l'adoption d'équipements de taille croissante, tend à réduire la spécificité de l'élevage aubracien. Ces forces externes de changement génèrent sur l'Aubrac, comme ailleurs en France, une dynamique d'agrandissement qui en retour occasionne une surcharge de travail pour les éleveurs et une moindre capacité à valoriser le milieu.

Dans ce contexte, l'objectif empirique de l'article est double : i) éclairer les enjeux, freins et leviers d'adaptation de l'élevage sur ce territoire particulier qu'est l'Aubrac et, plus largement, ii) en tirer des leçons sur les articulations entre stratégies individuelles et modalités d'action collective pouvant soutenir le renouvellement de l'élevage bovin français. S'y ajoute un troisième objectif plus théorique : l'éclairage des liens entre changement institutionnel (modalités d'action collective sectorielle et territoriale) et changement organisationnel (évolution des formes d'entreprise agricoles) à l'aide d'un cadre d'analyse systémique intégrateur et d'une méthodologie novatrice. Nous nous appuyons en effet sur une étude

longitudinale sans précédent de la coévolution entre trajectoires individuelles d'exploitations agricoles et modalités collectives de structuration des capacités sectorielles et territoriales d'action sur près de 60 ans (1964-2021).

Le cadre d'analyse et la méthodologie sont explicités dans la première partie. Suivront trois parties de résultats : une première présentant l'évolution de ces ressources territoriales et de leur pilotage dans le temps, une deuxième sur les convergences et spécificités de ces trajectoires d'exploitations d'élevage sur 60 ans et la troisième une typologie de ces exploitations selon les ressources mises en œuvre.

2. Un cadre d'analyse intégrateur permettant d'étudier la coévolution entre trajectoires individuelles et dynamiques collectives

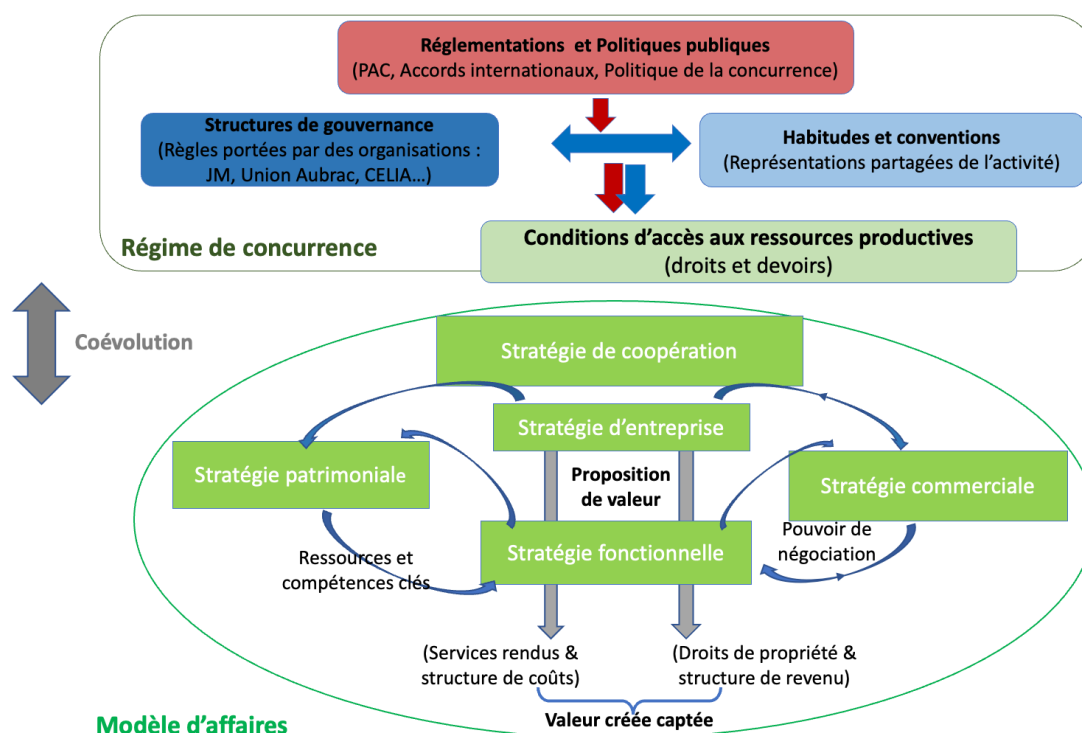
2.1 Une analyse systémique et institutionnelle de l'élevage

Les approches systémiques se distinguent des approches analytiques par l'accent mis sur la globalité de l'objet dans une perspective téléologique (Godard et Legay, 1992). Il s'agit de saisir l'identité de l'objet au-delà de ses composantes et dans son interaction dynamique avec son environnement. Les approches systémiques des exploitations agricoles ont émergé dans les années 1970 en réaction à l'échec d'approches sectorielles normatives, ne permettant pas de saisir la complexité des décisions agricoles (Osty, 1978). Les analyses systémiques ont conduit à un changement de point de vue, favorisant un travail réflexif des éleveurs (Landais *et al.*, 1988) (Landais et Deffontaines, 1988, Landais, 1998, Osty *et al.*, 1998). Les approches systémiques en élevage ont permis de l'appréhender comme système « biologique finalisé et piloté » (Landais, 1987, 1992, 1994, Osty et Landais, 1993, Bonnemaire, 2001, Bonnemaire et Osty, 2004, Dedieu *et al.* 2008). Elles se sont ensuite enrichies et ont évolué avec leur objet : distinction entre décisions stratégiques et tactiques (Petit, 1971) ; prise en compte de la famille par le système famille-exploitation (*Ph Mainie, 1971*) (Osty, 1978). Plus récemment, les approches systémiques ont été revisitées pour leur permettre de s'adapter à un contexte libéral de plus en plus volatil : flexibilité (*Dedieu et al., 2008*), résilience (Darnhofer, 2014); distinction des projets entrepreneurial, technique et patrimonial (Seronie & Bouillet, 2007) ; introduction de la notion de management stratégique (Jeanneaux & Blasquie-Revol, 2012). Toutefois, contrairement à ce qui avait été réalisé dans les années 1980 avec le développement d'outils opérationnels et pédagogiques spécifiques au service de la conception de modèles techniques, les approches managériales des entreprises agricoles, notamment celles en termes de modèles d'affaires, sont encore rares. Ainsi, les perspectives de création de valeur par la diversification, la différenciation ou la mise en commun de ressources sont peu explorées, ce qui restreint les capacités stratégiques des éleveurs. En outre, peu de travaux s'intéressent à la dimension collective des choix alors même qu'elle peut constituer un ressort ou un frein des processus stratégiques. Le changement implique en effet des processus d'apprentissage (Dosi *et al.* 2008, Lorino et Tarondeau 2015) (Lorino & Tarondeau, 2015) et des processus de normalisation (Loconto & Busch, 2010)(Bush and Loconto, 2010). Il demande ainsi d'embarquer un réseau d'acteurs : fournisseurs de produits ou services, distributeurs, association d'éleveurs soutenant un processus d'innovation ou de différenciation ou encore acteur public en autorisant telles ou telles pratiques. A titre d'exemple, le projet de recours au pâturage pour renforcer les performances économiques et environnementales des élevages peut se heurter à la volonté de la laiterie de collecter toute l'année un volume stable (Lambaré *et al.*, 2017). Ces dynamiques collectives sont particulièrement structurantes des processus de mise en commun et de différenciation des ressources productives (Dervillé, 2012) (Dervillé & Allaire, 2014)

C'est à cette double frontière que s'adresse notre travail en proposant une analyse institutionnaliste des modèles d'affaires agricoles (« Business Model ») (Figure 1). D'une part,

les trois composantes des modèles d'affaires (Schön, 2012) sont adaptées au secteur agricole et combinées à l'analyse stratégique en termes de processus (Lorino & Tarondeau, 2015). Sont ainsi distingués : la proposition de valeur (produits et services et géographie de la demande alimentaire), le modèle de captation de la valeur (logique de tarification, canaux et interactions avec les clients) et le modèle de coûts (ressources et compétences foncières, activités principales et réseaux de partenaires). Ces trois composantes s'articulent à des processus stratégiques particuliers : stratégie d'entreprise et de coopération pour la première, stratégie commerciale et de coopération pour la seconde, stratégies matrimoniale, fonctionnelle et de coopération pour le modèle de coût. D'autre part, dans une perspective institutionnelle, les modèles d'affaires sont considérés comme composantes de dynamiques sectorielles et territoriales qui en retour contraignent, libèrent et étendent l'action individuelle (Dervillé 2017). La stratégie de coopération d'une entreprise, renvoyant à la nature et à l'ampleur des ressources collectives mobilisées, assure l'articulation entre processus internes et externes.

Figure 1 Modèle d'entreprise



Ces dynamiques sectorielles sont appréhendées en termes de régimes de concurrence, à savoir comme l'arrangement institutionnel de dispositif de coordination encadrant l'activité des acteurs économiques et conditionnant leur accès aux ressources productives¹. Ces régimes délimitent des domaines de coopération contribuant à l'élaboration de ressources collectives et des domaines de concurrence dans leur acquisition (Dervillé, 2012). Les régimes de concurrence mettent en relations des systèmes de règles, d'acteurs et de ressources. Dans le prolongement des travaux de J.R. Commons (1931), nous considérons des ressources collectives corporelles, incorporelles (protection par des marques et brevets) mais aussi intangibles.

¹ Productives au sens de créatrice de valeur d'usage et marchande (Boyer et Freyssenet, 2000).

Résultant d'une capacité d'organisation collective, support de processus d'innovation mais aussi d'identification, le pilotage de ressources collectives intangibles joue un rôle central dans l'évolution des modèles d'affaires et des régimes de concurrence (Dervillé, 2021).

Nous distinguons également les ressources (et les régimes) selon leur caractère générique ou spécifique. Les ressources génériques diffusent largement et permettent la création de valeur indépendamment du processus productif qui les a créées. C'est le cas ici des aides de la Politique Agricole Commune ou encore de l'accès au marché du bovin maigre. Une ressource spécifique en revanche « *ne saurait exister indépendamment des conditions dans lesquelles elle [a été] engendrée.* » (Colletis & Pecqueur, 2005). Il s'agit par exemple de la race bovine d'Aubrac ou de l'AOP Laguiole. L'activation de ressources spécifiques sur un territoire peut conduire à une différenciation territoriale des régimes de concurrence (Dervillé, 2012). La différenciation de cet espace de relations n'est possible que si d'une part des structures de gouvernance sont mises en place pour gérer ces ressources spécifiques et si d'autre part, elles sont autorisées par le contexte institutionnel supra (gouvernance polycentrique). Les démarches de qualité -AOP Laguiole, IGP Bœufs Label Rouge, constituent ainsi des exemples de spécification des ressources rendu possible par la politique de la qualité supérieure et sa reconnaissance par le droit de la concurrence (Allaire et Sylvander 2002 ; Smith 2018 ; (Dervillé, 2021). Prenant acte de l'importance des ressources collectives territorialisées, nous faisons l'hypothèse d'un régime de concurrence territorialisé dans le cas de l'Aubrac.

Ces ressources collectives intangibles partagent avec les ressources privées une rivalité d'usage et avec les ressources publiques une difficulté d'exclusion ; elles sont de ce fait exposées à des risques d'épuisement en l'absence d'un gouvernement adéquat. En adéquation avec la distinction opérée par E. Ostrom (2010) entre règles d'usage et règles de choix collectifs, nous distinguons les usagers et des usagers-gestionnaires des systèmes de ressources collectives. Les usagers-gestionnaires participent à l'élaboration des règles collectives et exercent de ce fait un contrôle sur la capacité collective future à créer et répartir la valeur. En d'autres termes, ils disposent d'un faisceau de droits plus étendu. L'approche en termes de régime de concurrence permet ainsi d'intégrer les rapports de force dans l'analyse de la coévolution entre modèle d'affaires et dynamiques sectorielles.

2.2 Méthodologie empirique : comparaison de trajectoires longues d'exploitations d'élevage dans leur environnement

Notre recherche s'inscrit dans le prolongement de la Recherche Coopérative sur Programme (RCP) engagée par le CNRS en 1964, et ayant conduit au renouvellement de l'activité d'élevage dans l'Aubrac. Elle vise à compléter, avec une focale sur les trajectoires individuelles, le travail de capitalisation de cette expérience collective achevé en 2019 par la rédaction d'un ouvrage (Borrès *et al.*, 2019). C'est l'analyse longitudinale des fermes et leur insertion dans différents collectifs qui structure l'analyse.

2.2.1 Un échantillon de 40 fermes inscrit dans le temps long

Nous avons constitué pour la région de l'Aubrac une documentation inédite sur 40 exploitations au cours de presque 6 décennies, soit 3 générations successives. En effet, grâce à la confiance et à la disponibilité des éleveurs de 1964 et de leurs descendants, des chercheurs et étudiants ont pu retourner dans ces fermes à 3 reprises pour connaître de manière assez précise la trajectoire de ces familles et de leurs exploitations.

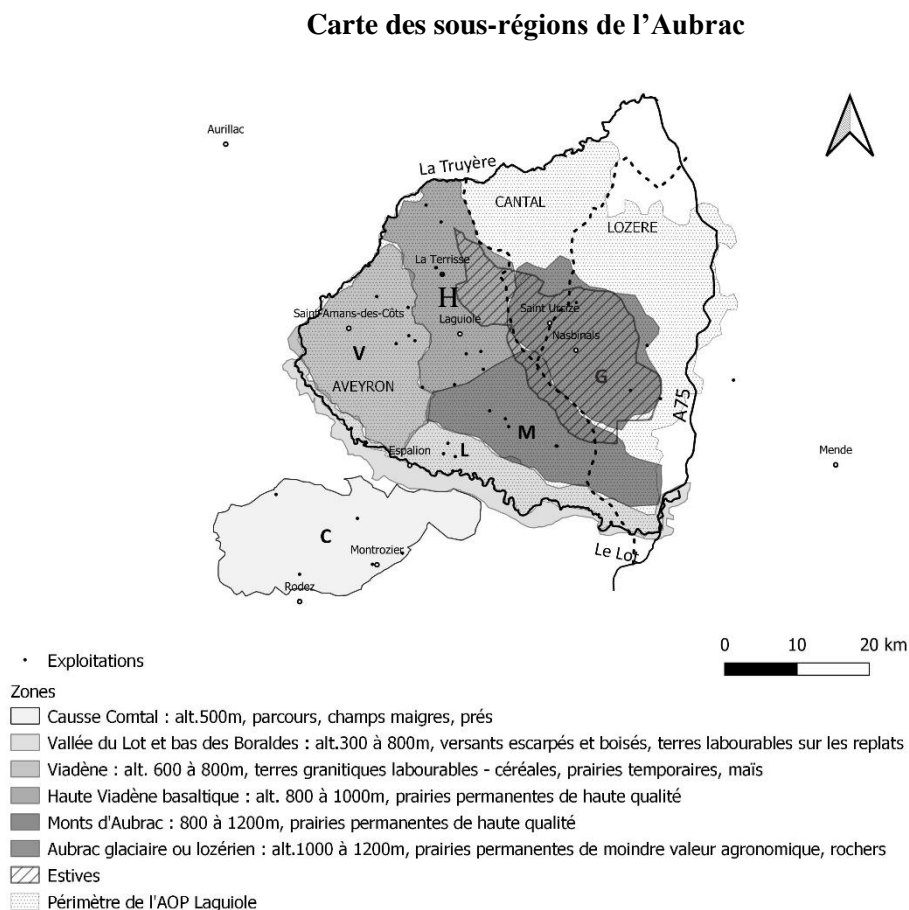
Les 40 exploitations ont été initialement choisies par les chercheurs de la RCP Aubrac qui placèrent leur travail sous le signe de l'urgence à étudier un système pastoral en voie de disparition. Les estives, élément central du système menacé de disparition dans les années 1960, ont constitué l'angle d'approche privilégié. 18 « montagnes » ont donc fait l'objet d'un travail

approfondi de recensement de populations végétales, des modes de conduite des animaux avec ou sans traite, et des performances zootechniques atteintes par les veaux. (Cuisenier (Dir.), 1970) 40 exploitations valorisant ces montagnes, réparties sur l'ensemble du plateau et des espaces périphériques qui en dépendent ont été sélectionnées pour une étude approfondie. 33 de ces exploitations sont toujours en activité. Nous avons pu en rencontrer 32.

Elles sont réparties sur 5 petites régions contrastées sur lesquelles sont élevés des troupeaux Aubrac avec transhumance estivale sur les montagnes du plateau (Figure 2). Le Causse Comtal, la Vallée du Lot et la Viadène sont situées des altitudes inférieures à 900m et les conditions pédoclimatiques y permettent la culture de céréales et de prairies temporaires. La Haute-Viadène, les Monts d'Aubrac et l'Aubrac Glaciaire sont situés entre 900m et 1300m. Les prairies permanentes des deux premières zones, sur sol basaltique disposent d'une très haute diversité floristique et d'une grande qualité agronomique Les estives se situent sur ces trois ensembles, au-delà de 1000m.

Le périmètre du PNR de l'Aubrac – délimité par le Lot, la Truyère et l'A75, correspond à notre zone d'étude sauf le Causse Comtal. Il compte environ 2000 fermes allaitantes et 80 fermes laitières adhérentes à la coopérative Jeune Montagne. Enfin, en 2021 on comptait 230 000 vaches Aubrac en France dont 70 000 dans le berceau (Lozère, Aveyron, Cantal).

Figure 2 Zones étudiées



Source : Bousquet à partir de Jest, 1965 ; Boillon, 1994 ; Rouquette, 2021 ; INAO

2.2.2 Une caractérisation des systèmes de ressources et du régime de concurrence du territoire

L'analyse des dynamiques sectorielles territoriales et des systèmes de ressources qui les sous-tendent a débuté par une récension de la littérature (Boillon, 1994) (Borrès & Hiaux, 2016) (Cotto & Rouquette, 1996).

De façon complémentaire, nous avons rencontré 15 responsables des différentes structures de gouvernance territoriales impliquées dans la valorisation des ressources territoriales présentées dans l'introduction: estives (communaux), races (Union Aubrac), appui technique (Comité de Développement Nord Aveyron -CDANA), valorisation des produits (coopérative Jeune Montagne pour le Laguiole et les produits laitiers, Coopérative d'élevage du Massif Central (CEMAC), devenue CELIA pour l'export d'animaux Aubrac maigres et les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Les données issues de ces entretiens seront codées R1, 2 ... etc.

Les entretiens semi-directifs conduits nous ont permis de préciser les contours et modalités de gestion des systèmes de ressources communes de l'Aubrac. Ces systèmes de ressources ont également été évoqués dans les enquêtes exploitations, ce qui a permis d'une part de mieux cerner les faisceaux de droits et devoirs du régime de concurrence et d'autre part de déterminer le statut de chaque exploitation (exclusion, usage, gestion).

2.2.3 Une analyse longitudinale de 32 exploitations

Les trajectoires des 32 exploitations sont reconstituées à partir des travaux précédents (Boillon, 1994), d'entretiens d'expert sur les dynamiques sectorielles territoriales (cf supra) et d'entretiens semi-directifs de 2-3 heures avec les exploitants eux-mêmes.

Dans un premier temps, l'exploitant(e) est amené(e) à revenir sur la trajectoire longue de l'exploitation depuis les années 1960. L'attention est portée aux changements survenus et aux déterminants des choix des éleveurs, afin de comprendre la mobilisation des différentes ressources au cours de l'évolution de l'exploitation. Cette description est mise en regard avec les données qualitatives et quantitatives de 1994.

Dans un second temps, l'exploitant est amené à expliciter la logique productive de son exploitation, à minima sur la période 1994-2021. Les questions sont ouvertes ; les processus stratégiques (Figure 1 - partie basse en vert) n'étant évoqués que sous forme de relance.

Des données chiffrées renseignant la taille de l'exploitation (SAU, NB Vaches, nombre d'actifs), l'organisation du travail (nombre de bâtiment, de tracteurs) sont systématiquement collectées afin de mettre en perspective l'évolution dans le temps de la productivité du travail et de la terre de l'élevage.

Enfin, pour trois exploitations emblématiques des trois principaux produits issus de l'élevage allaitant (génétique, animaux gras, animaux maigres), nous avons aussi réalisé un deuxième entretien pour préciser la dimension économique de ces activités.

Chaque entretien exploitation a fait l'objet d'une fiche monographique avec retranscription des faits saillants, ainsi que d'une frise chronologique retraçant les principaux investissements, le renouvellement des actifs et les changements de pratiques et de marchés est notamment élaborée (voir en annexe un exemple).

Dans la suite, les exploitations sont numérotées par zone : les codes en C pour le Causse, L pour la Vallée du Lot, V pour la Viadène, HV pour la Haute-Viadène, M pour les Monts d'Aubrac et G pour l'Aubrac glaciaire, qui correspond à la partie lozérienne du plateau.

2.2.4 Une analyse multicritères comparée aboutissant à une typologie de trajectoires

Après avoir reconstitué les 32 trajectoires, nous les avons comparées afin d'identifier des critères distinctifs à partir desquels une typologie pourra être élaborée. Au regard du poids et des problématiques de l'activité viande, nous avons fait le choix de nous concentrer sur leur

étude, les trajectoires laitières sont appréhendées comme une seule logique de création de valeur permettant de mettre en valeur les spécificités et généricités des trajectoires allaitantes. Nous avons commencé par comparer les trajectoires au regard de leur taille initiale et de leur lien au milieu. Pour la taille initiale en 1965, nous avons établi des seuils à 40 et 200 ha pour séparer les petites, des moyennes et des grandes. Ce seuil a été choisi car il correspondait à des écarts de plus de 10 ha entre petites et moyennes et de plus de 40 ha entre moyennes et grandes. Nous avons ensuite comparé les structures par zone afin d'identifier des régularités. Les principaux produits (génétique, jeunes bovins, bovins lourds, lait) et leur mode de valorisation (mobilisation plus ou moins grande de démarches collectives), en articulation avec les deux premiers critères sont apparus également comme structurant. Les pas de temps d'adoption d'innovation technologiques et les processus de capitalisation associés ont finalement été considérés.

Cette comparaison systématique nous a ainsi conduit à identifier 6 types de trajectoire présentées dans la section 3.3.

3. Résultats : l'élevage entre collectifs territoriaux, sectoriels et familiaux

3.1 Ressources spécifiques de l'élevage de l'Aubrac

3.1.1 Estives, remembrements et extension hors du territoire : privatisation, concentration et valorisation extensive des terres de l'Aubrac

Le système d'élevage montagnard de l'Aubrac repose sur la valorisation de l'herbe. Elle pousse plus précocement en-deçà de 900m, dès le mois d'avril où les mères sont sorties des étables avec leurs veaux. Une fois que l'herbe a commencé à pousser en altitude, fin mai, les couples mères- veaux sont conduits sur les estives et les surfaces autour des sièges sont fauchées pour constituer les stocks hivernaux. Au mois d'octobre (premières neiges en altitude), le troupeau est reconduit au siège, et pâture les repousses de fauche jusqu'à la neige en novembre-décembre, dates à laquelle les mères et certains jeunes, selon la période de vente, sont rentrées en bâtiment et affouragés à l'intérieur. Les mères mettront bas pendant l'hiver dans les étables.

Les surfaces d'estive sont héritées des biens seigneuriaux et religieux, vendus au titre de biens nationaux après la Révolution française (Borrès *et al.*, 2019 chapitre 2). Celles de moins bonne qualité qui n'avaient pas trouvé preneur, sont devenues des biens collectifs gérées par les villages – les sectionaux ; ou les communes – les communaux ; elles représentent moins de 8% du territoire du PNR Aubrac (PNR Aubrac, 2015). Les petites fermes qui n'ont pas d'estive en propriété mettent leurs vaches sur l'estive d'un propriétaire ou sur les surfaces collectives auxquelles elles ont accès. Sur les montagnes privées, qui constituent la majorité des estives, les vaches étaient traites par des buronniers, des ouvriers issus des petites exploitations, pour la fabrication de fourmes de Laguiole. En échange de la garde des vaches sur la montagne, le propriétaire conservait l'argent issu de la vente des fourmes, il se « payait avec le lait ».

Après la guerre, la traite en montagne prend fin faute de main d'œuvre (opportunités hors de l'agriculture), et le lait sera intégralement tété par les veaux qui redescendent alors plus lourds à l'automne et peuvent être vendus comme broutards de 9 mois – c'est le système de « manade » par opposition à la traite. Les propriétaires ne vendant alors plus de fourmes, l'estive devient payante pour les familles qui y envoient leur troupeau.

Les estives gérées collectivement par des assemblées villageoises ou communales constituaient une forme historique de communs, dont le mode de gestion a évolué notamment pour des raisons sanitaires (éviter la transmission de maladies entre les troupeaux), économiques (améliorer leur rendement), et de surcharge. Une première vague d'aménagements de ces

surfaces par l'essentiel des communes de l'Aubrac a eu lieu dans les années 1960-1970 (Borrès *et al.*, 2019 p.295-298). L'exploitation HV5 par exemple envoyait ses vaches en estive sur un communal dont le règlement a été modifié en 1974, limitant l'usage à 5 vaches par ayant-droit. La famille a donc mis le reste de son troupeau en estive chez un éleveur pendant 30 ans. L'arrêt de cet éleveur a engendré un remaniement important de la conduite et un souci qui devint alors quasiment récurrent de retrouver chaque année une estive pour placer le troupeau l'été.

De nouvelles modifications ont eu lieu récemment dans certaines communes : en 2010 un des communaux de Curières a été divisé en lots attribués aux éleveurs par tirage au sort et mis à leur disposition par un bail de 5 ans. Des modifications du même ordre ont été faites en 2018 sur un communal de Saint-Geniez, attribuant l'usage d'un lot supplémentaire de 8 ha à la ferme M3.

L'estive est au cœur de tous les systèmes d'élevage, quelle que soit la zone concernée. Des difficultés d'accès ont conduit certains éleveurs à partir des années 1980 à acheter du foncier hors du territoire. 8 exploitations ont investi dans des estives dans le Cantal, puis le Puy-de-Dôme, certaines ont acheté du terrain ou mis des vaches en pension au sud de l'Aubrac, autour de Rodez et jusqu'au Tarn et l'Hérault où la saison végétative est plus longue (C1, C2, HV4, HV9, M3) « *On s'est expatriés dans le cantal et dans le Puy de Dôme parce qu'ici le foncier est très élevé et on peut pas s'y approcher, les terres 10 000€ l'hectare sur l'Aubrac pour passer des vaches pendant 150 jours c'est pas rentable quoi, faut faire naître un veau qu'on vendra un peu cher, après c'est un placement d'argent mais c'est pas ...* » HV3 (Tableau 1).

Tableau 1 Évolution des fermes et valorisation du territoire

	1965	1972	1994	2021
Nombre d'exploitations en activité dans l'échantillon	40	40	37 +3	33 +2
dont reprises depuis 2000	-	-	-	22
Nombre de vaches allaitantes cumulé pour les 32 exploitations rencontrées	1184	1471	2411 Soit +100%	2823 Soit +17%
Nombre d'actif moyen par ferme	2,9	2,4	2,1	2
Surface par actif moyenne (ha)	43 [12 à 97]	54 [11 à 152]	74 [34 à 273]	96 [34 à 270]
Part de la surface en estive moyenne	26%	34%	34%	30%
Surfaces utilisées par les exploitations hors berceau (ha)	92	-	320	534

3.1.2 La vache Aubrac entre élevage en race pure et croisement industriel

La race aubrac a historiquement été sélectionnée pour répondre à un triple objectif support de l'économie du plateau du XVIII aux années 1960 : rusticité et qualités d'élevage (1 veau par an et vaches « moules à veaux »), qualités laitières (production de Laguiole, et croissance des veaux), force de traction (bœufs de traits) (Borrès *et al.*, 2019).

Dans les années 1970, avec l'essor de la mécanisation, du croisement charolais (à destination du marché italien et utilisés aussi en renouvellement) et la raréfaction de la main d'œuvre pour la traite, l'effectif de la race chute, menaçant le Herd Book de clôture. La race fut finalement sauvegardée par l'action concomitante de i) quelques éleveurs disposant de surfaces importantes et souvent d'une estive en propriété, qui continuèrent à l'élever en race pure malgré une moindre valorisation marchande, et ii) par l'organisation collective qui se mit en place en 1978, à l'initiative des représentants de l'EDE et du Herd Book. Ils mobilisèrent des aides publiques et créèrent collectivement une station de sélection. Décision après décision, et en

collaboration ponctuelle avec des chercheurs zootechniciens, les administrateurs ont favorisé la sélection de vaches rustiques aux qualités d'élevage aujourd'hui reconnues. « *Il faut des animaux qui soient parfaitement adaptés au terrain, au climat, à la pente et à la valorisation du fourrage grossier puisque c'est majoritairement du foin, même l'hiver. Donc il faut travailler beaucoup sur la robustesse des animaux pour qu'ils continuent à assurer cette performance de reproduction d'obtenir un veau par vache par an.* » R7. La race d'Aubrac fait ainsi aujourd'hui partie, avec la Salers, des seules races bovines en expansion (GEB, 2021). C2, C3, G3 firent partie des fermes qui conservèrent un troupeau aubrac et dont les familles eurent un rôle important dans la relance de la race. M. C3 grand-père, avant la création de l'Union, accompagnait les techniciens du Herd-Book pour convaincre les éleveurs de participer aux concours. M. C3 fut administrateur à l'Union aubrac pendant 30 ans, M. G3 fut président de l'Union, accomplissant également des tournées pour recruter des adhérents à la nouvelle structure. Les éleveurs HV3 et HV4 rejoignirent la démarche dans les années 1980 et leurs éleveurs s'engagèrent également au conseil d'administration. « *(Père) Avant tout nous on est passionnés de ce qu'on fait, on a la race aubrac en plus. (Fils) C'est la passion de la race aubrac. (P) Donc bien sûr qu'on est prêt à apporter un peu. Quand on s'est installé avec mon frère en 70-72, oui on a décidé de s'engager dans la race aubrac, parce qu'on aurait pu faire des vaches avec des charolais ou d'une autre race, non nous on s'est engagés là-dedans, et justement même en cette période triste des années 70 on a réussi à se faire connaître et à vendre nos génisses.* » HV3

La vente de reproducteurs a lieu entre éleveurs, à l'origine surtout par bouche-à-oreille : la détention et la transmission d'un nom associé à un savoir-faire sont déterminants pour pouvoir vendre des animaux reproducteurs – génisses, vaches suitées, pleines, jeunes taureaux. L'ouverture de la station de sélection de la Borie du Griffoul élargit les possibilités de vendre des animaux reproducteurs à une plus grande diversité d'élevages, étant donné que les jeunes mâles arrivant en station étaient sélectionnés chez l'ensemble des adhérents. A l'issue du contrôle de performance mené en station pendant leur premier hiver, les meilleurs animaux étaient vendus aux enchères. A cette vente annuelle qui a toujours lieu aujourd'hui, s'est ajoutée la vente annuelle à la fin du mois d'août du GIE Aubrac. Ce dernier créé en 2008 pour démocratiser l'accès à la vente de reproducteurs a permis un élargissement des bénéficiaires pendant quelques années, en lien notamment avec l'expansion de la race hors berceau. « *L'UPRA est quand même là pour essayer de nous faire tous tirer vers le haut, faire progresser la race vers le haut, qu'il puisse y avoir des débouchés. Le GIE entre autres a été créé pour ça, justement pour que tout le monde ait un service égal pour pouvoir vendre ses repros.* » HV3. Aujourd'hui, cette demande arrivant à saturation, le nombre de bénéficiaires se réduit et ils doivent faire preuve de plus de flexibilité vis-à-vis de leurs clients, notamment sur l'âge auquel ils vendent leurs animaux (« *on vend quand il y a le client* »). Aujourd'hui, les adhérents de l'UPRA sont encouragés à réserver uniquement leurs meilleures mères au taureau aubrac pour la vente de reproducteurs, et à conduire les moins performantes en croisement industriel puis valoriser les produits croisés.

3.1.3 Une capacité d'innovation territorialisée avec le CDANA pour un produit phare le bourret d'herbe

Créé en 1966, le Comité de Développement Nord Aveyron (CDANA) rassemble les structures professionnelles agricoles - deux coopératives, la caisse locale du crédit agricole, Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) et Centre d'Études Techniques Agricoles (CETA), avec pour objectif principal d'assurer aux agriculteurs les moyens d'une vie digne ; notamment par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement agricole. La mise au point de systèmes de production rémunérateurs se fit, dans les années 1970 et 1980, par

l'animation de groupes d'éleveurs locaux en relation avec la recherche, par l'organisation de réunions hivernales cantonales et par la constitution de groupes de formation jeunes et adultes (Borrès & Hiaux, 2016 p. 66-67; Chauvac, 2019 ; Rouquette, 2019).

Deux principales voies de valorisation des ressources fourragères furent mises au point pour maximiser la création de valeur ajoutée sur ressources propres (Borrès *et al.*, 2019 p. 301-308) : l'un adapté et décliné en Viadène, le second sur l'Aubrac basaltique (Haute Viadène, Monts d'Aubrac).

En Viadène, les exploitants des CETA et le lycée agricole mirent au point la culture de prairie temporaire graminées-légumineuse de longue durée basée sur la luzerne, de maïs ensilé et conservèrent voire augmentèrent la culture de céréales. Ce triptyque permit d'améliorer considérablement l'accès à des fourrages à haute densité énergétique qui furent valorisés par des jeunes taurillons de 16-18 mois (Babis ?), et des génisses bouchères de 26 mois. Cette production engendra l'adaptation et la construction de nouveaux bâtiments pour hiverner les jeunes, souvent des parcs double pente élaborés collectivement pour réduire la charge de travail à moindre coût (Chauvac, 2019), ainsi que des infrastructures de stockage de fourrage et de récolte. Toutes les exploitations de la Viadène (V1, V2, V3 et V4) produisirent ce type d'animaux jusqu'aux années 1990. En Vallée du Lot, un petit groupe d'éleveurs animé par le CDANA met au point des systèmes similaires (adaptation de la culture de maïs et de l'ensilage, production de repousses de 14 mois, construction de bâtiments adaptés, vente à la coopérative locale) et va jusqu'à acheter une estive en commun. L2 et L3 faisaient partie de ce groupe, L3 pratique encore ce système aujourd'hui.

Sur les zones basaltiques de Haute-Viadène et des Monts d'Aubrac, la richesse floristique des prairies d'altitude sur basalte limitait l'intérêt de les retourner. Des techniques d'exploitation comme le pâturage tournant, la fertilisation par fumure sur les estives – héritée du déplacement quotidien du parc de traite qui permettait d'amender l'ensemble de la montagne, et engrais azoté en quantité limitée sur les prairies de fauche, permirent d'augmenter en qualité et en quantité la production d'herbe. Des travaux fonciers facilitèrent la mise œuvre du pâturage tournant (clôtures, points d'eau). L'augmentation des rendements de ces prairies permanentes fut valorisée par des taurillons d'herbe vendus aux ateliers d'engraissement italiens entre 18 et 20 mois. Hivernés au foin après le sevrage, ils accumulaient de la « croissance compensatrice ». Au printemps, ils bénéficiaient des meilleures parcelles, et réalisaient alors des gains de croissance atteignant 1,2 kg par jour uniquement à l'herbe pâturée pour une vente en maigre à l'automne à un poids de 500 kg, ce qui permettait un engraissement pour les fêtes de Noël en période de demande élevée. Ces bourrets valorisèrent la spécificité des ressources fourragères des zones d'altitude de l'Aubrac et se distinguèrent des broutards de 9 mois qui s'imposaient alors dans les autres régions montagnardes. Les coopératives et négociants parvinrent à faire reconnaître la qualité de ces bourrets pour les ateliers d'engraissement italiens. La constitution collective de ce bourret à la fois comme solution productive pour valoriser un milieu et comme réputation sur le marché du maigre est à l'origine d'un avantage concurrentiel de l'élevage aubracien.

Dans notre échantillon, une partie des fermes des zones hautes ont produit des bourrets dès années 1970 – dont l'exploitation HV4 qui a été particulièrement active dans cette dynamique collective et a notamment mené des essais de prairies semées d'altitude en relation avec le CDANA, et M3, M4, M5, HV9, G1, HV1 et HV10, cette dernière étant une petite ferme qui a rapidement opté pour la vente de broutards. Les fermes ayant opté durablement pour la production de bourrets disposaient d'au moins 30 ha (Borrès *et al.*, 2019 p. 304). D'autres ont commencé dans les années 1980 – M1, HV2, V3 souvent à la faveur d'une nouvelle installation. L'achat d'animaux de complément permit dans les deux systèmes de pousser à l'extrême la valeur ajoutée créée en valorisant au plus près les ressources fourragères disponibles (L1, L3, HV7, HV9, M1, M3, M5). Les animaux de complément sont des broutards achetés aux éleveurs

voisins à la fin de l'hiver ou au printemps, alimentés avec les fourrages récoltés ou sur pied, et revendus en même temps que les animaux nés sur la ferme. Ainsi, ils permettent de valoriser la ressource disponible sans requérir de stock supplémentaire hivernal pour une mère et son veau, ni de travail de vêlage.

Dans les années 2000, la crise de la vache folle, les restructurations de la filière italienne en faveur d'animaux plus jeunes et les réformes de la PAC de 1992 et 2003 (suppression des primes sur les mâles) signent progressivement la fin de l'avantage concurrentiel aubracien. Dans le même temps, la concurrence de taurillons gras produits toute l'année à un coût inférieur par les éleveurs de l'ouest de la France s'accroît. Graduellement, tous les ateliers italiens d'engraissement exigent des animaux plus jeunes. Les repousses de 400-450 kg de 13-14 mois remplacent les animaux gras (bourrets et babis) de 500 et 700kg.

« Ils se vendaient plus en maigre. Pour les engraisser, ça laissait rien. [...] On a continué un peu plus les femelles, mais c'est pareil après ils les payaient plus en maigre qu'en gras, donc elles sont parties en maigre. » V2.

Le changement fut parfois brutal lorsque combiné à des accidents de vie. La famille HV5 a par exemple dû rentrer ses jeunes l'été 2003 car le propriétaire de l'estive n'a pas pu prendre les mères, qui ont du rester sur la ferme. Il les a donc alimentés à l'intérieur et a conservé depuis cette pratique en les vendant plus jeunes. HV9 a cessé cette production en 2006 suite au décès de son père, qui travaillait comme aide familial avec son fils et s'occupait entre autres de la surveillance des bourrets sur un site éloigné du siège. Seules trois fermes sont encore parvenues, en 2021, à vendre des lots de bourrets, bien qu'il s'agisse d'animaux plus jeunes – 17 mois, et complémentés au pâturage pendant l'été. Ce sont les fermes HV2, M1 et V3. HV2 et M1 disposent chacune d'un parcellaire et d'une organisation tout à fait calés pour la production de ces animaux. *« On a les pièces qui sont déjà délimitées. Ça fait 30 ans qu'on travaille comme ça donc le système est relativement bien rodé, c'est pour ça on va dire qu'on est dans un certain confort et c'est compliqué de changer enfin de remettre tout en question. » (M1)*

Il est important de noter que si le système babi et le système bourret finirent par converger vers la production de repousse, la repousse issue du système babi est nourrie avec des fourrages à haute densité énergétique et des céréales produites sur la ferme alors que pour la repousse issue du bourret, il s'agit d'un animal dont la croissance est permise par de l'aliment complet acheté à l'extérieur car ils ne peuvent pas être produits en altitude. Ainsi, le passage de bourrets de 18 mois complémentés en fin de période à des bourrets plus jeunes – 15 ou 16 mois complémentés peu après la mise à l'herbe implique un doublement de la consommation par animal – de 150kg à 300kg par animal (M1). La production de repousses de 500 kg à 13 mois implique la multiplication par 4 de l'aliment acheté, de 10t à 40t/an, soit presque une tonne par veau pour la ferme HV5.

La repousse issue du babi n'exige pas ou peu réallocation de ressources fourragères ni de bâtiment supplémentaire. En revanche, la production de repousse dans les zones basaltiques a libéré des pâtures de haute qualité. Ces pâtures ont servi à supporter l'augmentation du nombre de vaches nécessaire pour le maintien du revenu, à raison d'un couple par hectare à la place de 3 ou 4 bourrets. Du fait du stade physiologique des animaux – couple mère-veau par rapport à des jeunes en croissance, ce changement se traduit par une sous-exploitation des pâtures.

3.1.4 Des organisations collectives pour valoriser les produits de l'élevage Aubracien

Deux coopératives sont créées dans les années 1960 pour valoriser les produits de l'Aubrac. La coopérative Jeune Montagne est créée dès 1960 par des éleveurs de la commune de La Terrisse. Elle obtient le monopole de la production de fourmes de Laguiole AOP, qu'elle partage aujourd'hui avec 6 producteurs fermiers qui adhèrent aussi à la coopérative pour écouler une partie de leurs volumes. Les éleveurs de la coopérative, aujourd'hui au nombre de

86 (Borrès & Hiaux, 2016 p.98) se sont progressivement dotés d'un cahier des charges garantissant l'ancrage territorial et la qualité de leur produit. Chaque mesure impliquant un changement de pratique a été accompagnée par la coopérative : prime pour aider au passage à la race Simmental, prime pour les éleveurs engagés dans le « tout foin » avant l'interdiction de l'alimentation humide, des prêts à taux zéro pour investir dans le séchage en grange. En outre, plusieurs innovations produites -l'aligot congelé puis l'aligot frais-, ont permis de valoriser l'ensemble des volumes et de maintenir un prix du lait durablement élevé (parmi les cinq meilleurs de France), compensant notamment le plafonnement de la production laitière par vache à 6000L. En particulier sur la commune qui voit naître la petite coopérative avant son déplacement à Laguiolle, plusieurs actions ont été menées pour faciliter la production des petites fermes, dont la location d'une estive communale dans le Cantal par la commune, sur laquelle les petites fermes étaient prioritaires.

Pour les trois fermes laitières du groupe (HV6, HV8 et HV'), qui faisaient partie des plus petites fermes en 1965 avec parfois de gros « handicaps » - foncier très morcelé ; le travail avec Jeune Montagne a été une condition déterminante et nécessaire, voire vitale, pour l'installation de la génération précédente et leur maintien. *« L'allaitant ici est inconcevable sans locations supplémentaires. »* Elles se sont toutes impliquées fortement que ce soit dans l'administration et /ou dans la recherche de solutions, par exemple en adaptant les premières génisses simmental pour remplacer les holstein (HV6). Leur capacité à se maintenir dépend du bon fonctionnement de la coopérative Jeune Montagne. *« En fait je sais pas comment le dire mais, ce qui se passe à jeune montagne a une influence énorme sur mon exploitation, par exemple [...] la performance de l'outil c'est ce qui fait le prix du lait que j'ai moi sur l'exploitation. » « Le travail qui avait commencé et dans lequel on s'était impliqué depuis très jeune au niveau de jeune montagne sur à la fois le cahier des charges, une limitation de cheptels ainsi de suite, voilà c'est des choses qui me parlaient et qui m'intéressaient et si je me suis installé aussi c'est parce que derrière j'avais en tête l'idée d'une spécialisation laitière pour le contexte de jeune montagne. »*

Il paraît important de noter que la démarche Jeune Montagne, de la coopérative CEMAC et de l'Union Aubrac ont eu plusieurs personnes en commun, et notamment M. Valadier : *« Il y a quelque chose qui nous faisait porter attention à l'Aubrac, c'est que on était conscient en ayant démarré jeune montagne que si tous les éleveurs du pays s'étaient mis à faire du lait on était noyés. [...] D'ailleurs le président fondateur de la CEMAC était un administrateur et même était le secrétaire de la coopérative fromagère, il avait des pratiques d'action collective. »*

Le Coopérative d'Élevage du Massif Central (CEMAC) est créée en 1966 pour organiser le commerce des animaux d'abord vers le nord de la France puis rapidement vers l'Italie. Compte-tenu du nombre d'éleveurs et de la structure du marché (vente de produits intermédiaires et coexistence de la coopérative avec des négociants), la CEMAC est par construction moins structurante pour les exploitations allaitantes que ne l'est JM pour les exploitations laitières. Sous la direction d'un tandem président directeur stable, elle a toutefois joué un rôle central dans la mise en marché des produits sur ressources propres bourrets et babis jusqu'aux années 2000. Dans cette première période, nombre d'éleveurs sont d'ailleurs présents dans plusieurs collectifs, Union Aubrac notamment.

Si la CEMAC a d'abord vendu essentiellement des broutards 9 mois, les catégories d'animaux se sont progressivement diversifiées afin d'être en mesure de vendre l'ensemble de la production des adhérents (Entretien R5): taurillons gras et génisses de boucherie, bourret d'herbe suite à l'initiative portée le CDANA, réformes, repousses.

Dans les années 1990, face à un repli de la production de la génisse grasse croisée Aubrac x Charolais à destination du Midi, la CEMAC ainsi qu'une coopérative de boucher de l'Hérault optent pour une demande de Certification Conformité Produit, puis d'une IGP, pour garantir

une valorisation suffisante à ces animaux et ainsi maintenir leurs parts sur ce marché : « *C'était compliqué. Parce qu'IGP c'est européen, alors il faut arriver à convaincre les Bruxellois, les Parisiens d'abord les Bruxellois après, j'ai le souvenir de quelques réunions pas faciles, et quelques entretiens difficiles pour expliquer à des gens qui ne connaissent rien, excusez-moi, comme ça se passe, bon bref. [...] On y croyait donc on a dit il faut pas laisser tomber ça faut arriver au bout, on y est arrivés, bon ça a été un peu poussif mais on y est arrivé quand même, mais ni l'Aveyron ni la Lozère n'ont ménagé leurs efforts pour ça je peux vous le dire.* » R5. Les exploitations V4, HV3, et G3 produisent des Fleurs d'Aubrac. Les exploitations C1 et G5 produisent des animaux du même type vendus à des négociants en bestiaux, sur les marchés aux bestiaux ou en boucherie locale.

En 1999, c'est le Label Rouge qui est choisi cette fois par un groupe réunissant boucher local et éleveurs adhérents au groupement de producteurs issu du négoce RAGT Plateau Central - Bovi-PC. Le groupe souhaitait créer une démarche de valorisation pour les animaux en race pure afin de conserver l'abattoir municipal de Sainte-Geneviève, menacé de fermeture suite à l'arrêt du financement de l'outil par l'Etat. Le cahier des charges inclut les animaux de race aubrac, entre 3 et 9 ans, engraisés sans ensilage de maïs, issus d'élevages situés à plus de 800m ou transhumant au-delà, avec une limite de chargement. Ces conditions garantissent l'appartenance au bassin des estives de l'Aubrac. Dans notre groupe d'exploitations, les fermes V4, HV3, M2 jusqu'à sa retraite, G3 et G4 engraisent tout ou partie de leurs réformes sous ce label. D'autres fermes produisent des réformes grasses hors label, c'est le cas de V2 par exemple qui ne peut pas y prétendre - située en dessous de 800m, sans transhumance et dépassant le chargement fixé.

Le périmètre géographique de la CEMAC a aussi évolué dans le temps : elle est devenue CEMAC-Cobeval en 2007 après la fusion avec un groupement lozérien puis CELIA lors de la fusion avec Bovi-PC, en 2015. Elle collecte aujourd'hui des animaux dans l'Aveyron, la Lozère, une partie du Cantal et du Tarn. La CELIA rassemble aussi aujourd'hui les deux SIQO.

En 2020 elle a commercialisé 41 000 jeunes bovins (3,6% de la production nationale) et 12 000 gros bovins (0,9%) (CELIA, 2021). 34% de ces animaux ont été vendus via des filières de qualité dont 60 % IGP Fleur d'Aubrac et 40% Bœuf Fermier Aubrac - à destination de 33 grandes surfaces et de 49 boucheries partenaires pour BFA. Le label rouge valorise environ 2700 carcasses issues de 570 éleveurs, dont 405 produisent environ 6 bêtes/an. La grille de prix est déterminée par les administrateurs des OP membres de l'ODG, elle intègre la cotation nationale (R= ; +350kg ; +6 ans) les coûts de production, et une majoration. Elle montre un couplage entre marché générique et marché spécifique des animaux labellisés². Enfin, si ces démarches de différenciation ont été organisées collectivement, deux entreprises de Laguiole, un restaurateur et un boucher, restent particulièrement célèbres et reconnus dans la promotion respective de la Fleur d'Aubrac et du Bœuf Fermier Aubrac, ce dernier étant également mis en avant à l'occasion de manifestations touristiques.

2 éleveurs du groupe ont été administrateurs de la coopérative, un a présidé pendant longtemps l'organisation de producteurs Bovi PC. Deux éleveurs en cours d'installation G1 et C1, envisagent de produire pour les deux filières qualité.

L'échantillon compte sept fermes qui n'ont jamais cessé de vendre à la coopérative (L1, L3, V2, V4, HV2, HV3, M1). Deux ont toujours vendu à des négociants par goût de la négociation ou affinité (M4, HV5) Certaines ont louvoyé d'une génération à l'autre : M4 a récemment

² Cette caractéristique distingue cette grille de la démarche Jeune montagne, bénéficiant d'une différenciation effective (pas de lien entre prix du lait national et prix du lait JM)

choisi le négoce et les marchés aux bestiaux alors que B3 fils en revanche projette une transition inverse, du négoce vers la coopération afin de produire des animaux sous SIQO.

3.1.1 Des réformes de la PAC subies par les acteurs du territoire

Si la réforme de 1992 a eu un effet positif indirect en stimulation des initiatives territoriales de différenciation et de promotion des produits, elle a eu également un effet pervers d'incitation à l'agrandissement des exploitations. En effet, les aides directes visant à compenser partiellement la baisse des prix résultat de cette réforme libérale, sont attribuées au nombre de mères et à la surface exploitée, et constituent de fait une incitation à l'agrandissement. Elles compensent une valeur ajoutée nette à l'hectare des exploitations d'élevage allaitant quasi nulle en 2017 (Borrès *et al.*, 2019 p. 265). En 2016, les primes représentent entre 115% et 200% du revenu agricole par actif (Borrès & Hiaux, 2016), c'est-à-dire le double ou le triple de ce qui est dégagé par l'exploitation, sauf en système laitier où elles représentent 50% du revenu agricole.

Les démarches de qualité en viande sont restées marginales – en volume certifiés, et le marché du maigre insuffisamment rémunérateur malgré l'exploration de nouveaux débouchés au Maghreb. Il est en outre soumis à des aléas géopolitiques sur lesquels les éleveurs n'ont pas de prise.

En outre, le soutien par des aides directes débouchent sur la mobilisation des ressources humaines de l'appui technique à cet effet, et ce sachant que ces ressources ont considérablement diminué depuis les années 1970 : de 6 à 2,5 conseillers dédiés au suivi des éleveurs sur le Nord-Aveyron (Rouquette, 2019, entretien R13).

3.1.6. De nouvelles ressources territoriales : PNR, méthanisation collective, investissement des collectivités dans le maintien d'outils industriels

Les acteurs se sont récemment organisés autour de plusieurs projets liés à l'élevage, dont l'impact sur les exploitations et leur trajectoire n'est pas encore avéré. Il s'agit du Parc Naturel Régional de l'Aubrac fondé en 2018, de l'unité de méthanisation collective d'Argences-en-Aubrac mise en service en 2018, et dernièrement de la réouverture de l'abattoir municipal d'Argences-en-Aubrac suite à sa reprise, accompagnée par les collectivités dans le cadre d'un projet de territoire.

La méthanisation collective portée par 27 exploitations agricoles autour de la commune d'Argences en Aubrac est associée à la CUMA locale. Les éleveurs membres de la SAS peuvent ainsi sous-traiter l'intégralité de la gestion de leurs effluents, du curage des étables à l'épandage du digestat sur les parcelles. Le capital de cette société compte entre autres l'investissement apporté par chacun des éleveurs membres, mais également une participation de la communauté de communes. Celle-ci s'est alors pleinement saisie de sa compétence d'accompagnement des dynamiques économiques du territoire qui lui a été octroyée par la Loi NOTRe (2015). Récemment, alors que l'entreprise propriétaire de l'abattoir faisait faillite, la communauté de communes a sollicité la région pour trouver et accompagner le nouveau repreneur à condition qu'il s'inscrive dans un projet de territoire.

Ces projets de territoire rejoignent le projet plus global porté par les élus locaux d'enrayer la baisse de population sur le territoire, par le développement d'activités économiques susceptibles de maintenir des actifs. C'est bien le tourisme qui a été identifié par les maires au début des années 2000, et c'est dans cette optique qu'ont été créés la Maison de l'Aubrac dans un premier temps et le PNR ensuite. Le PNR n'a pas d'impact actuellement sur les exploitations rencontrées.

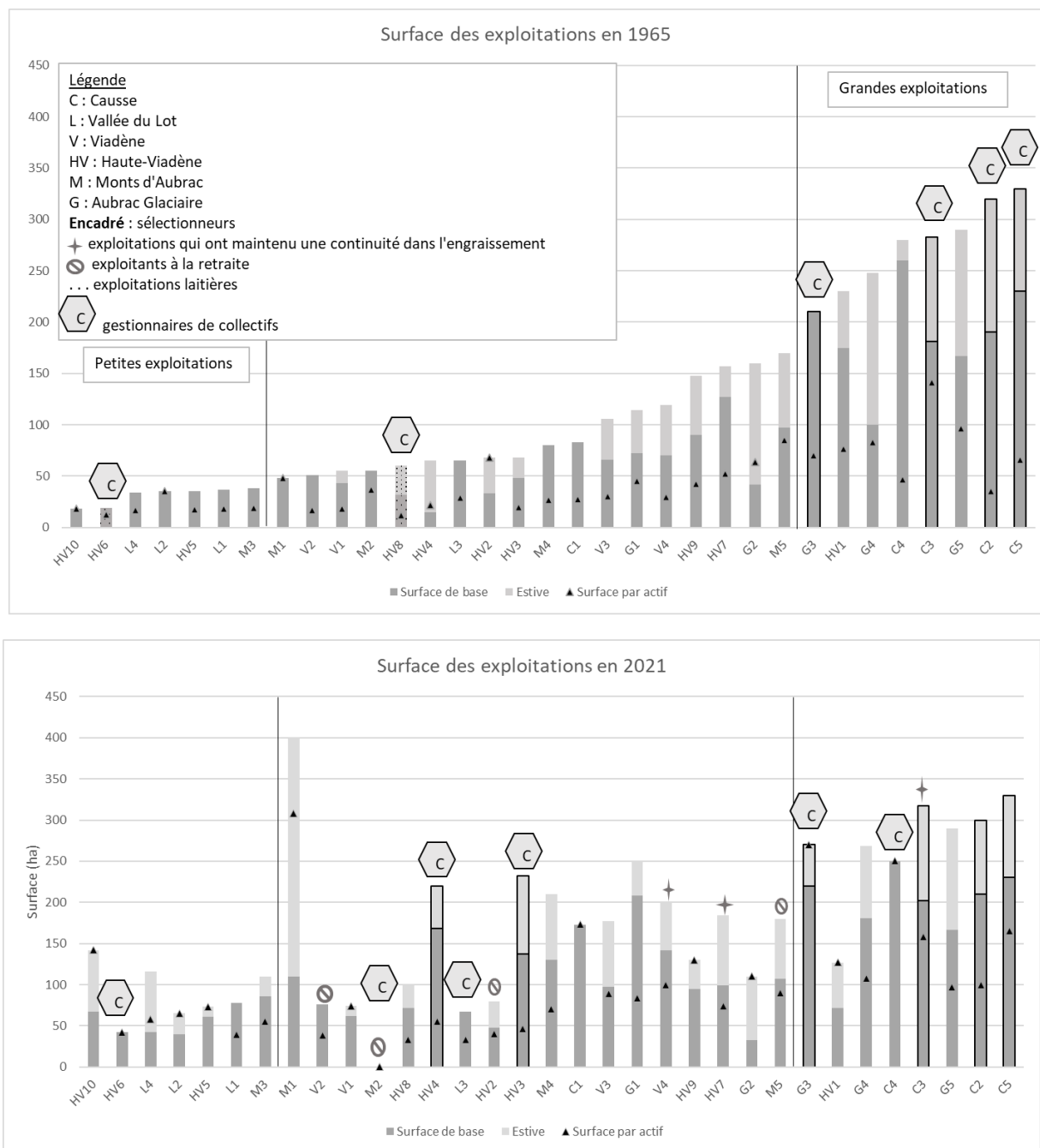
4. Une diversité de trajectoires

4.1 La taille, le milieu et le type d'activité comme facteurs explicatifs partiels

La surface moyenne des exploitations en 1965 est de 124 ha, elle est de 170 ha en 2021. A quelques exceptions près - HV1 divisée suite à un conflit familial, M1 entrée dans le groupe des grandes et HV10 dépassant la superficie de 12 exploitations en 2021, l'ordre de taille s'est à peu près maintenu.

Par ailleurs, alors qu'en 1965, l'estive est propre aux grandes ou moyennes exploitations, la majorité des exploitations en ont en 2021 (Figure 3).

Figure 3 Surface des exploitations



Les exploitations de grande taille se situent sur le causse Comtal et sur l'Aubrac glaciaire (Lozère) (Figure 3) Alors que le potentiel agronomique limité en Lozère peut constituer une explication de la taille de ces exploitations ; sur le causse Comtal il semble que l'héritage domanial soit un facteur explicatif.

Les 4 exploitations du causse menaient un double troupeau ovin-bovin en 1965. Elles se sont progressivement spécialisées dans l'élevage bovin, avec un doublement ou triplement du troupeau de mères et l'achat, pour celles qui n'en possédaient pas, d'une estive sur le plateau. Leur surface est restée stable, à l'exception de quelques ventes d'estive (C4). 3 de ces grands domaines caussenards historiquement impliqués dans la sélection en race Aubrac ont conservé cette orientation au fil des transmissions.

Les fermes lozériennes ont également conservé leurs surfaces, mais elles ont amélioré le potentiel des terres en réalisant d'importants travaux d'épierrage et de dérochage surtout dans les années 1980. Un amendement des parcelles sera également entrepris (G4). 4 des 8 grandes exploitations (C2, C3, C5, G4) sont impliqués dans la sélection génétique et la vente de reproducteurs. La génétique représente au moins 10% des veaux et 50% des velles vendues chaque année. (Figure 4)

Figure 4 Répartition du chiffre d'affaires pour 3 exploitations

	Type allaitant standard	Type engraissement	Type sélection
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	Export 85% Réformes maigres 15%	Export 56 % Fleurs d'Aubrac 24 % Réformes maigres 15 % Autres (repro) : 5%	Export 59 % Vaches et génisses repro 39 % Taureaux repro 2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES/VACHE	880€/vache	1600€/vache	1130€/vache

6 exploitations sur 8 vendent des animaux gras. L'alourdissement représente environ 10% des animaux et 20% du CA pour l'une de ces exploitations. Certaines sont impliquées dans la vente d'animaux gras à des bouchers locaux (G5), à la ferme (C5), sous label rouge (G4 et G3), IGP fleur d'Aubrac (G3), ou veaux de boucherie sous label bio (C4). Trois exploitations ont par ailleurs changé d'orientation au cours des 60 dernières années : HV1 avec une activité de diversification ; G4 avec transition de la génétique à l'engraissement et C4 un atelier de veau de boucherie bio.

Les associations entre grande taille et valorisations génétique et bouchère est probablement un héritage du système dual présenté en 3.1.1.

Les petites structures sont quant à elles préférentiellement associées à la vallée du Lot et à la Haute Viadène. Sur la période, la surface de ces petites exploitations a augmenté, sans pour autant atteindre celle des grandes (M1 excepté : location de 200 ha depuis 1990). Parmi les petites fermes, deux ont choisi la production laitière, puis dans les années 2000 à la faveur d'un agrandissement l'une d'elle est devenue allaitante. Celles qui sont restées allaitantes ont parfois changé de race pour la Limousine ou Blonde d'Aquitaine dans les années 1980, lorsque les animaux Aubrac étaient très mal rémunérés.

Pour certaines petites exploitations, l'estive représentait un coût et une incertitude « *Jusqu'en 1996 mon père a payé des estives. [...] Après il ne voulait plus en entendre parler* » HV10. Elles ont donc toutes cherché à s'affranchir de cette contrainte : certaines en achetant des terres, quitte à s'éloigner de plusieurs heures de route du siège (HV10), d'autres en trouvant des terres

à louer ou acheter sur place, (L1, M3), ou bien en finissant par réduire le troupeau lorsque les propriétaires qui prenaient les vaches en pension décident de vendre (HV9). Une seule exploitation (C1) qui ne payait pas son estive car les vaches étaient traites jusqu'aux années 2000, a remanié tout son système en passant d'une alimentation des jeunes à l'herbe à une alimentation à l'auge produite sur la ferme, située sur le causse.

Plus les achats de terres ont été tardifs, plus ils ont impliqué de s'éloigner : les fermes HV1 et HV7 ont acheté des estives dans le Cantal dans les années 1960 jusqu'à 1980, à partir des années 2000 des départements plus lointains sont investis comme le Puy de Dôme (HV3).

Plusieurs fermes, dans une optique de libérer la surface proche pour constituer plus de stocks, ont acheté des terres dans des zones plus basses qui accueillent une partie des animaux d'avril à novembre : dans le Puy-de-Dôme (HV3), dans le ruthénois (HV4, C2, G1), deux ont reposé pendant longtemps sur des locations dans le Tarn et l'Hérault (M3, HV10), qui ont pris fin. Ces stratégies sont relativement récentes – années 2000, et semblent se développer en réaction aux épisodes de sécheresse et de hausse du prix des aliments.

Ces petites exploitations présentent également des spécificités d'activité liées à une recherche de création de valeur : production laitière (L4, HV6), engraissement de porc (HV6), engraissement d'animaux achetés (L2 et L1 jusqu'en 2000), élevage de Blonde d'Aquitaine (L2) et de limousine (L4)

Enfin, il n'y a pas de lien direct entre taille et transmission. Depuis 1994, 4 fermes (Figure 3) ont cessé leur activité ou bien sont en train de le faire, et plusieurs n'ont pas à ce jour de reprise prévue. Il s'agit pour l'une d'entre elles d'une petite ferme du groupe mais ce n'est pas une règle générale : 3 faisaient partie des fermes moyennes, voire grandes, et disposent d'équipement opérationnels, mais les enfants travaillent ailleurs et n'ont pas souhaité reprendre. Leurs terres ont été cédées selon des modalités différentes – vente, contrat pluri-annuel d'exploitation, usage à mi-fruit, à de la famille ou des voisins. Aucune n'a été cédée, même en fermage, à de nouveaux arrivants.

4.2 Innovation technique et capitalisation

Les innovations techniques d'après-guerre, les nouveaux bâtiments et équipements, ont fait l'objet d'une appropriation particulière en Aubrac, du fait notamment des conditions pédoclimatiques qui ne permettaient pas de tirer le meilleur parti de ces innovations conçues en plaine, et dont la mise en place pouvait s'avérer trop coûteuse au regard des gains espérés. Une partie de ces innovations a fait l'objet d'un travail collectif d'appropriation (cf. 3.1.3), d'autres sont le fait de la stratégie individuelle et des besoins de chaque exploitation à un temps donné. Si la moto-mécanisation de la fenaison a particulièrement marqué la zone et compensé la baisse des actifs (Tableau 3) – notamment des actifs saisonniers, nous nous concentrerons ici sur les évolutions des bâtiments qui nous ont paru tout à fait significatives.

Si en 1965 toutes les exploitations disposaient, y compris sur le causse, d'étables attachées propices à l'économie de fourrage mais exigeantes en main d'œuvre, en 2021 la situation est plus contrastée. Trois familles, C1, HV2 et HV5, travaillent dans une étable attachée traditionnelle, deux faute de disposer d'assez de terrain plat en propriété et à proximité du siège pour construire, les jeunes étant dans un bâtiment loué ; et l'autre qui a toujours su qu'il n'y aurait pas reprise et n'a donc pas investi dans un bâtiment pour les mères. 5 fermes (C1, HV1, HV10, M1) ont construit ou aménagé eux-mêmes leur bâtiment, souvent par manque de moyens et pour certains au péril de leur santé. 12 éleveurs travaillent dans des étables attachées modernes – c'est-à-dire disposant d'un couloir de distribution central, de parcs à veaux latéraux, hautes de plafond et mieux éclairées, souvent attenantes à une grange ; construites dans les années 1970 à 2000 et qui permettent de mécaniser la distribution de fourrage (voir exemple en

annexe). Enfin, 16 disposent de stabulations paillées, nécessitant une grande surface par vache et d'aspect imposant – à l'exception de L3 qui a aménagé l'étable ancienne. D'une valeur de 700 000€ pour les plus grandes – 200 places, 3500m², le fait que tous les sélectionneurs rencontrés disposent d'un tel bâtiment suggère une capacité d'investissement supérieure dans ces systèmes, bien qu'ils n'aient pas l'exclusivité de ce type de bâtiment et que nombre d'entre eux qui n'appartiennent pas au groupe travaillent sans. Ces stabulations paillées requièrent des achats de paille conséquents – une dizaine de camions par an pour les plus grosses, soit environ 200 tonnes pour des sommes allant jusqu'à 30 000€/an. Elles s'accompagnent souvent de matériel annexe de manutention et de distribution : bol mélangeur, pailleuse, chargeur télescopique, pour la facilité de travail mais qui constitue une charge importante.

Si pour certains fermes la construction d'un nouveau bâtiment en stabulation est une réponse à l'augmentation du nombre de mères, pour d'autres elle libère des possibilités et notamment la celle de décaler les vêlages. En effet, dans les bâtiments attachés les saillies ne sont possibles qu'au printemps lorsque les animaux sortent. Certaines fermes font saillir les animaux plus tôt mais au prix d'un travail conséquent : il s'agit alors de détacher quelques vaches et un taureau, les conduire dehors, observer afin de s'assurer que les vaches soient en chaleur et rentrer les animaux si ce n'est pas le cas, etc. En stabulation en revanche, les taureaux sont simplement conduits dans les parcs à la période de saillie souhaitée. Ainsi, beaucoup d'éleveurs ont avancé les vêlages – de mars à janvier, ce qui leur a permis de produire des lots de broutards plus lourds à la descente d'estive, prêts pour la vente au mois de septembre, moyennant l'installation de nourrisseurs. Cette flexibilité leur permet d'étaler les ventes afin de toucher les périodes de cours élevés, à l'automne notamment. Enfin, les stabulations paillées – comme toute nouvelle construction de bâtiment ; permettent de libérer les anciens bâtiments qui peuvent alors héberger des animaux à l'engraissement.

Le fait que les éleveurs qui élèvent 100 vaches par actif ou plus disposent tous d'une stabulation paillée suggère que ces dernières ont constitué une réelle simplification du travail (Tableau 3, augmentation du nombre de vaches par actif). Elles n'ont toutefois pas fait l'objet d'une conception ou d'une appropriation collective par les éleveurs de la région, à la différence des années 1970 (cf. 3.1.3).

Tableau 2 Estimation du capital d'après la comptabilité pour 3 exploitations de l'échantillon

	Capital total (€)	Type de bâtiment	Part du bâtiment dans le capital	Capital/vache (€)	Capital/ha (€)
Sélection	1263825	Stab. paillée	0,48	10532	4213
Bourrets	710283	Stab. paillée	0,44	5464	1776
Engraisseur	1005744	Et. Attachée	0,37	8381	5029

4.3 Accroissement de la Productivité du travail sans augmentation de la production par hectare.

Il a été possible d'estimer la productivité technique du travail pour les enquêtes de 1994 et 2021 : la production de viande moyenne des exploitations a augmenté en général entre 1994 et 2021. Toutefois, bien qu'un actif produise aujourd'hui plus de viande vive qu'en 1994 – de 15t en 1994 à 20t en 2021, la production de viande vive par hectare a légèrement diminué – 240t à 215t, traduisant une stabilité voire une extensification de la production à l'hectare – en moyenne, dans nos exploitations. En parallèle,

l'augmentation des achats d'intrants – paille, aliment complet pour les repousses de 14 mois, suggère une moindre valorisation des ressources propres, notamment des pâturages montagnards, traduisant une dépendance accrue à l'achat. Ces changements sont visibles dans le paysage pour un œil averti, et notamment l'enfrichement de certaines parcelles pentues (Rouquette 2021). A titre d'exemple, l'achat de 70 tonnes d'aliment annuels pour produire environ 70 repousses et engraisser une dizaine de vaches de réforme représente 14 ha supplémentaires, et diminue d'autant la production par hectare. Cette baisse de la valeur ajoutée – progressivement grignotée par les achats d'intrants, a été constatée sur l'ensemble du plateau (Borrès & Hiaux, 2016 ; Borrès *et al.*, 2019).

Tableau 3 Données générales sur les exploitations

Variable		1994			2021		
		Petites	Moyennes	Grandes	Petites	Moyennes	Grandes
Nombre de vaches par actif	Min	18	14	27	35	9	26,8
	Max	41	60	78	100	100	100
	Moyenne	27	34	50	53	51	60
	Éc. type	9,5	12,1	17,5	26,9	25,8	26,8
Surface par actif (ha)	Min	25	27	107	39	34	51
	Max	48	113	273	142	308	270
	Moyenne	36	60	143	73	95	150
	Éc. type	8,6	25,9	54,5	40,2	70,0	77,2
Surface par vache (ha)	Min	0,9	1,2	1,8	1,1	1,0	1,8
	Max	1,9	3,1	4,1	1,5	4,4	3,7
	Moyenne	1,4	1,8	3,0	1,4	1,9	2,5
	Éc. type	0,4	0,5	0,9	0,2	0,9	0,6
Production de viande par actif (t vif)	Min	3750	4978	8575	11200	4050	9460
	Max	17007	31500	29867	43425	51623	46903
	Moyenne	11767	15744	20897	21556	23218	24599
	Éc. type	5742	6225	7094	13334	13427	10846
Production de viande par hectare (t vif)	Min	117,1875	131	78	193	101	105
	Max	407,5	485	280	335	530	232
	Moyenne	319	278	155	289	271	177
	Éc. type	119	100	67	55	113	48

Il existe cependant des disparités au sein de l'échantillon. Celles-ci peuvent s'expliquer par des facteurs conjoncturels : certaines exploitations ont augmenté la taille de leur troupeau et leur foncier de façon non proportionnelle ce qui se traduit par une légère évolution de la production à l'hectare. Des décès accidentels ou des retraites des parents ont également causé des surcharges de travail le temps que les éleveurs puissent s'adapter en cédant une partie des vaches et occasionnant des productivités par actifs très élevées au moment de l'enquête. (HV10, HV5)

En revanche, les baisses de production par hectare de certaines fermes (M3) reflètent un changement de stratégie, et notamment le passage de la production majoritaire de bourrets d'herbe à des repousses. En effet, le remplacement, sur les pâtures, de jeunes taurillons par des couples mère-veau se traduit par une moindre production de viande. La stratégie de différenciation par la vente directe d'un petit nombre de génisses grasses (2 par an) ne compense pas, en productivité, ce changement de pratiques. Plusieurs fermes ont arrêté, que ce soit en montagne ou en Viadène, l'achat d'animaux de complément à repousser, ce qui s'est également traduit par une baisse de production par hectare. (L1, M1, M3)

Les trois exploitations ayant les productions de viande par hectare les plus élevées sont situées en Viadène ou en Vallée du Lot, et produisent des fourrages riches maïs et prairies temporaires ensilés, ainsi que des céréales qui entrent dans la ration des jeunes animaux.

Nous voyons qu'en revanche les systèmes ayant les plus faibles productions de viande à l'hectare – les plus extensifs de ce point de vue, C5, G5, G4, G3, G1 sont tous situés sur le causse ou sur la partie lozérienne.

Il paraît également important de noter que si le nombre de vaches par actif semble atteindre un maximum de 100, plusieurs exploitations sont montées plus haut et sont redescendues à ce chiffre, ou en train de le faire. Toutes ces fermes sont équipées de stabulations paillées.

Cette augmentation de la productivité du travail a également été permise par l'évolution de la médecine vétérinaire : la fièvre aphteuse qui décimait les troupeaux en estive a été éradiquée dans les années 1950 ; puis ce fut la brucellose. Trois de nos exploitations ont été confrontées à cette maladie en pleine phase d'investissement et de construction du troupeau (V3, HV5, HV7), l'une d'entre elles a consacré beaucoup de temps et de déplacements à l'obtention du droit de vacciner ses animaux, et ceux de ses collègues touchés, avec succès. La construction des nouvelles étables, plus aérées, a également permis de diminuer la mortalité des veaux due à des infections pulmonaires.

5. Une typologie de trajectoires

L'étude des trajectoires sur 60 ans a permis de dégager plusieurs voies de création de valeur dans le temps. Ces voies misent sur des aspects différents de la stratégie d'entreprise et ne mobilisent pas les mêmes ressources, elles s'appuient aussi sur des situations au départ des différentes.

La voie de la sélection mise sur une gestion de troupeau, des surfaces et du projet d'exploitation sur le temps long, impliquant la gestion d'un patrimoine génétique – le troupeau, sur plusieurs générations. Elle est souvent couplée à une projection à moyen terme, avec des conduites plus ou moins influencées par l'union aubrac, et constitue un véritable projet familial – les deux GAEC à 3 et 4 actifs familiaux du groupe sont des sélectionneurs. La commercialisation particulière des animaux reproducteurs reposait dans un premier temps sur le nom et la réputation des familles. En effet, cette voie implique l'appartenance au réseau des sélectionneurs – participation aux concours annuels, aux ventes à la station, visite des fermes des adhérents pour les éleveurs administrateurs. La capacité à créer de la valeur est conditionnée d'une part par la détention d'un troupeau de grande valeur génétique – dont la constitution représente plus de quinze ans de travail, un savoir-faire de sélection des animaux, de connaissance de la généalogie et de gestion très fine des accouplements. Elle est devenue accessible à l'ensemble des élevages en sélection, y compris plus récents, via les ventes organisées par la station de sélection et l'adhésion au réseau permise par la création de l'union aubrac. Les fermes ayant opté pour cette stratégie disposaient d'une estive en propriété et d'une surface supérieure à la moyenne ce qui suggère un lien entre ces deux facteurs. Effectivement les animaux reproducteurs sont rarement vendus à 9 mois, plutôt entre 18 et 36 mois, soit des cycles longs qui requièrent d'autant plus de surface. La plupart des éleveurs en sélection rencontrés sont impliqués dans la gestion de l'OS Aubrac en tant qu'administrateurs ou membres du bureau, l'un d'entre eux est également membre d'initiative plus territoriales autour de la race aubrac, tournées vers le tourisme.

La voie de création de valeur par l'engraissement, confortée par la création de la marque collective Fleur d'Aubrac en 1991, repose sur la valorisation d'une partie des animaux finis sur le marché national. Les exploitations de Viadène produisaient des taurillons gras et des génisses grasses de 2 ans, destinées au marché du midi. Les exploitations lozériennes produisaient également des génisses grasses croisées de 2 ou 3 ans. Ces animaux étaient vendus dans le Midi (Hérault, Gard, Pyrénées Orientales). Dans les années 1990, alors que les engraisseurs italiens rémunèrent mieux les génisses maigres de 18 mois car ils disposent d'implants hormonaux pour les engraisser plus vite, leur prix augmente et une partie des fermes se positionne vend les femelles maigres (V2). D'autres, en général plus grandes, voire qui produisaient également quelques doublonnes reproductrices, continuent la production de génisses grasses qui sera revalorisée dans l'élan de la marque collective Fleur d'Aubrac. Parmi ces quatre exploitations, toutes ont opté pour des stratégies coopératives différentes : vente à la coopérative sous IGP (V4), ce qui implique un aliment certifié en phase d'engraissement ainsi que l'établissement d'un planning prévisionnel de sortie des animaux ; vente à des bouchers locaux, par bouche-à-oreille (G5), ou encore vente à des sociétés de négociants voire sur les marchés de qualité (C1, HV7), en espérant obtenir un prix plus élevé. Ces animaux représentent toujours une partie seulement des femelles vendues, les mâles ont toujours été vendus à l'export. Ces stratégies sont également le fait d'exploitations avec des surfaces supérieures à la moyenne, qui disposent ou ont disposé d'estives en propriété, trois sur quatre – C1, HV7, V4 produisent au moins une partie de l'aliment et achètent

uniquement les matières azotées : leur dépendance aux cours des aliment est d'autant moins forte, sans cela des achats d'aliment d'engraissement en grande quantité peut s'avérer risqué.

L'essentiel des exploitations s'inscrit dans la stratégie volume de production de jeunes bovins pour le marché italien. Elles s'appuient sur des stratégies coopératives diverses – coopérative ou négoce, et reposent principalement sur la filière franco-italienne même si récemment une partie des animaux sont dirigés vers le Maghreb. Cette catégorie semble la plus soumise à l'instabilité et aux difficultés à se projeter dans l'avenir. Si les fermes des zones basaltiques disposaient d'un avantage comparatif dans les années 1980 avec la production de bourret d'herbe, elles l'ont progressivement perdu et se sont tournées vers des achats d'aliment complet pour produire des repousses de 13-15 mois, mieux valorisées par la filière italienne. Depuis une dizaine d'années et afin de maintenir le revenu dans un contexte de prix des intrants, des produits et de disponibilité en herbe instables, certaines fermes (V2, HV3, HV9, HV10, M3, M4, G1, G5) ont adopté un système permettant de s'adapter chaque année. En avançant les vêlages en début d'hiver pour pouvoir vendre un lot de broutards à l'automne, constitué des plus gros mâles, si les cours sont favorables. Le reste des animaux est ensuite hiverné en bâtiment et vendu comme repousse en fin d'hiver. L'allotement reste alors un pilier de la stratégie de production. Certaines fermes se sont appuyées sur la combinaison de 2 sites de production, l'un basaltique et l'autre granitique, pour produire à la fois des bourrets d'herbe et des repousses avec des fourrages riches (HV9). La création de valeur passe également par des tailles de troupeau importantes qui peuvent dépasser les 100 vaches (V3, M1), par un ajustement très fin à la ressource pâturage (M1), même si la plupart du temps l'entretien des prairies consiste en la récolte du fourrage et à l'entretien de la fertilité (fumier, ammonitrate). Dans un contexte de prix des intrants et des produits volatils, des fermes cherchent à réaliser des économies sur certains aspects de la production animale, en premier lieu génétique et ensuite sanitaire (HV9), voire par l'auto-construction des bâtiments. Pour certains, c'est la stratégie commerciale qui domine avec le choix de vendre à un négociant dans l'idée d'obtenir de meilleurs prix qu'à la coopérative. En règle générale, les aléas individuels – accidents de la vie, arrangements de famille ; ont plus de poids sur l'inflexion des trajectoires en élevage allaitant standard que pour les élevages laitiers ou en sélection.

Enfin, les plus petites exploitations – moins de 30 ha ; n'ont pas pu dégager de revenu suffisant avec les productions précédentes car elles ne disposaient pas de la surface nécessaire pour élever suffisamment d'animaux. Ainsi, trois d'entre elles ont opté pour la production laitière, et leur évolution est tout à fait liée à celle de jeune montagne. Malgré des parcours parfois difficiles – arrangements de familles conflictuels, foncier morcelé, conditions de travail difficile, la démarche Jeune Montagne et la perspective donnée à ces exploitations, qui ont d'ailleurs contribué à la construire, leur ont permis d'aboutir aujourd'hui à des outils de production fonctionnels. Si elles ont réussi à bâtir des exploitations stables dans le temps, elles ont souvent fourni une quantité de travail importante, qui se poursuit une fois que l'outil est performant avec une astreinte biquotidienne de traite et une gestion extrêmement fine de l'herbe. Quatre autres fermes ont choisi des systèmes différents en production allaitante : les deux fermes de la vallée du Lot qui avaient mis au point la production de repousses ont poursuivi avec des races différentes – limousine et blonde d'aquitaine, mieux rémunérées. Une fait exception dans cette catégorie car il s'agit d'une grande ferme, dont l'arrangement de famille dans les années 1980 a représenté un investissement conséquent. L'éleveur a dû vendre une montagne et a opté pour un système de production de veaux gras. Pour plusieurs de

	Voie patrimoniale – génétique	Voie engraissement - qualité	Voies volumes		Voies recherche de valeur ajoutée sur petite surface	
Type de produits dans le temps / Stratégie coopérative	Animaux reproducteurs	Animaux maigres pour l'export et animaux finis pour l'export puis pour le marché national	Bourrets d'herbe puis repousses pour l'Italie	Taurillons gras « babi » et génisses de boucherie puis repousses pour l'Italie	Lait -fromage -aligot	Broutards et repousses limousines, blondes d'aquitaine, veaux de boucherie
Nombre d'exploitations	8	4	10	4	3	3

Surface						
Moyenne 1965	167	162	102	65	37	92
Moyenne 2021	242	212	167	100	67	143
gestionnaire de plusieurs collectifs	M2 HV3	HV7 grand-père		L3 (père)	HV8 HV'	
gestionnaire d'un collectif	C2 C3 HV4 G3		M3		HV6	C4
usager de plusieurs collectifs		V4	HV2			
usager d'un collectif	C5 M5		M1 G1 G2	L1 L3 V2		L2 (père) HV10
usager d'aucun collectif		HV7 père C1 G5	HV9 HV5 M4 HV1	V3		L2 L4

L'évolution contrastée des fermes sur 60 ans permet de mettre en relief des trajectoires « en réaction » et des trajectoires « en anticipation ». Les trajectoires en réaction sont constituées de suites de décisions opérationnelles, alors que celles en anticipation sont nourries d'une vision d'ensemble et ont fait des choix stratégiques entraînant parfois des refontes du système en entier. L'appartenance à un collectif, que ce soit la coopérative ou l'organisation raciale, contribue à donner cette vision d'ensemble et définir une conduite et une stratégie à moyen terme. Les fermes qui combinent plusieurs ressources collectives – sélection, label, méthanisation collective ; apparaissent alors très stables avec des chemins tracés, des investissements qui ont été conséquents, et un nombre d'actifs familiaux associés supérieur – 3 et un salarié. Plusieurs petites fermes en 1965, bien qu'elles n'aient pris part à la gestion d'aucun collectif, ont toutefois eu des objectifs très clairs et une ligne directrice pour y parvenir, souvent un objectif d'accroissement foncier. En revanche il existe des fermes, pour lesquelles les choix stratégiques sont souvent remis en question au regard des facteurs externes, et notamment pour des fermes s'inscrivant dans la voie volume qui manque de perspective, de signaux clairs du marché qui permettraient de se projeter. Ces exploitations sont particulièrement en réaction à des facteurs externes – variations de la demande qui se traduit par des variations de prix des produits de plus en plus rapides et irrégulières, variation du prix des intrants. Ce sont souvent des fermes avec peu de partenaires (un seul négociant en bestiaux par exemple, pas de stratégie coopérative) relativement isolées, à l'antipode des fermes dont les éleveurs siègent au sein de plusieurs structures.

Si les éleveurs de la coopérative Jeune Montagne se sont dotés d'innovations et d'une organisation permettant de s'assurer un revenu à moyen terme et donc de se maintenir malgré des conditions au départ parfois difficiles, nous avons vu que toutes les exploitations allaitantes ne peuvent pas mobiliser de la même manière les ressources qui permettent de différencier la production et de s'assurer des perspectives stables. En effet, la constitution d'un troupeau aubrac dure 15 ans avant de porter ses fruits et elle est le fait de savoirs faire et d'une observation particulière. Depuis environ 5 ans, l'équilibre offre-demande est modifié et il y a donc moins de place pour de nouveaux arrivants en démarche de sélection, les éleveurs actuels vendent en effet moins bien les animaux de reproduction. L'engraissement d'une partie des animaux pour le marché national est également mobilisé par de grandes fermes, et suppose la production d'au moins une partie de l'alimentation pour éviter une trop grande dépendance aux cours des aliments qui rendent cette stratégie risquée. La mobilisation collective qui avait conduit à la production de bourret d'herbe, accessible à une majorité des fermes allaitantes et qui pouvait être produit en grande quantité, n'a pas trouvé de suite lorsque ce produit n'a plus été acheté par les italiens. Dans toutes les catégories cependant, le travail est assuré par la famille, plus ou moins étendue – parents -enfants voire oncles, neveux et nièces, épouses, quitte à ce que le nouvel installé ait travaillé à l'extérieur le temps de la retraite des parents (L3, L4, HV5, HV9, HV10). Dans trois cas d'installation – au sens ajout d'un actif supplémentaire sur l'exploitation (V4, HV3, G5), l'engraissement d'animaux a été pris en compte dans le projet d'installation pour assurer un revenu supplémentaire.

6. Conclusion – Discussion

La méthodologie originale qui consiste à étudier les trajectoires des fermes sur le temps long – permise par une continuité dans la recherche depuis les années 1960 ; permet de montrer comment ressources

individuelles et collectives coévoient, ces dernières contraignant mais aussi libérant et étendant l'action individuelle. En 60 ans l'élevage aubracien a changé de visage, tout en conservant des « invariants » des trajectoires : le recours aux estives, la fenaison comme période clé de la réussite de la production annuelle, la gestion du troupeau par l'allotement, l'affectation des fourrages, la gestion plus ou moins fine de la génétique – pure ou en croisement. La mécanisation de la fenaison et les nouveaux bâtiments pour la gestion du troupeau ont compensé la baisse d'actifs, et notamment d'actifs saisonniers, sur le territoire. Le coût de ces équipements reste toutefois élevé au regard de la valeur ajoutée très faible, voire quasiment nulle, des exploitations allaitantes aubraciennes. Nous avons vu que les exploitations ne tirent pas de bénéfices directs de la notoriété du plateau, et que les démarches de qualité, si elles intègrent une plus-value par rapport aux cotations nationales, restent couplées au marché du gras standard.

Nous avons vu comment les situations de départ des fermes – hérités du modèle social précédent, fondé sur une différenciation par l'accès aux estives ; ont été plus ou moins déterminantes dans les stratégies et dans la capacité à mobiliser les ressources territoriales – voie sélection, voie engraissement. Signe de l'importance de l'estive dans ces systèmes, la location ou l'acquisition d'une montagne a bien souvent été le premier blocage levé pour garantir la production. A partir des années 2000 et de la perte de l'avantage concurrentiel du bourret, c'est bien l'augmentation du nombre de vaches et des achats d'aliment qui a permis le maintien du revenu. L'appropriation collective des innovations qui avait caractérisé la période d'après-guerre n'a pas connu de renouveau. L'élevage aubracien s'est alors éloigné de ses ressources propres – les prairies d'altitude, et a accru sa dépendance à des ressources extérieures génériques. Si la race aubrac et les animaux croisés présentent un certain nombre d'avantages comparatifs sur ce marché ils ne sont toutefois pas suffisants pour assurer des perspectives de revenu et de stabilité à long terme qui permettraient de déployer des modèles d'entreprises durables. L'élevage laitier fait toutefois exception dans le domaine, bien que les éleveurs laitiers soient bien moins nombreux – environ 80 contre 2000 sur la surface du PNR. Dotés d'une production différenciée par un cahier des charges très strict, totalement découplée de la production laitière générique, ayant un fort impact sur les exploitations. En contrepied, les élevages laitiers ont évolué avec et grâce à la coopérative Jeune Montagne, perçue comme un prolongement de leur exploitation et ayant en retour un fort impact sur les systèmes mis en œuvre.

Toutefois, on observe une alternance de phases d'organisations collective puis de stratégies individuelles, voire une combinaison de ces deux modes de fonctionnement, le territoire dispose de forces vives et d'organisations professionnelles et territoriales susceptibles sous-tendre une capacité d'innovation collective : c'est que suggèrent tout du moins la persistance et le développement de l'Union puis OS Aubrac, le développement de Jeune Montagne, les synergies collectif – entreprises privées de l'artisanat boucher et de la restauration qui ont permis la renommée des viandes sous label ; ainsi que la présence des communautés de communes dans les initiatives récentes touchant au développement agricole du territoire.

Bibliographie

- Boillon N. 1994. Un regard sur 30 ans d'évolution d'une région de montagne à travers l'histoire des exploitations agricoles. L'Aubrac de 1965 à 1994. Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, INRA-SAD
- Borrès J.-B., Béranger, C., & Bonnemaire, J. 2019. L'Aubrac, cinquante ans de développement. La Tour-d'Aigue (Vaucluse) : Éditions de l'Aube, 753 p.
- Borrès J.-B. & Hiaux A. 2016. Analyse-diagnostic de l'agriculture en Aubrac. AgroParisTech
- CELIA. 2021. Flash Info 2021.
- Chauvac M. 2019. L'Aubrac de l'automne 1964 à 1967 : les évolutions de l'agriculture. Dans : L'Aubrac 50 ans de développement : l'élevage à la rencontre des enjeux du territoire. l'aube
- Colletis G. & Pecqueur B. 2005. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. Revue Economie et Institutions. , p. 17.
- Cotto G. & Rouquette J.-L. 1996. Le marché des bovins maigres en 1995 une offre en progression et en diversification face à une demande tout aussi diversifiée. Dans : Rencontre Recherche ruminants. , p. 3.

- Cuisenier (Dir.) J. (DIR.). 1970. L'Aubrac. Etude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain. Tome 1 : Agronomie, sociologie économique. Paris Editions du CNRS.
- Darnhofer I. 2014. Resilience and why it matters for farm management. *European Review of Agricultural Economics*. 41(3), p. 461-484.
- Dedieu B., Chia E., Leclerc B., Moulin C.H., & Tichit M. 2008. L'élevage en mouvement : flexibilité et adaptation des exploitations herbivores. Versailles : , 294 p.
- Delanoue E. & Roguet C. 2015. Acceptabilité sociale de l'élevage en France: recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. , p. 13.
- Dervillé M. 2021. Libéralisation des marchés laitiers et transformation des régimes de concurrence. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*. (30 | 1er semestre).
- Dervillé. 2012. Territorialisation du secteur laitier et régimes de concurrence : le cas des montagnes françaises et de leur adaptation à l'après-quota. Theses. AgroParisTech
- Dervillé M. & Allaire G. 2014. Quelles perspectives pour les filières laitières de montagne après la suppression des quotas laitiers ? Une approche en termes de régime de concurrence. *INRAE Productions Animales*. 27(1), p. 17-30.
- GEB. 2021. Les chiffres clés du GEB. Bovins 2021. Productions lait et viande.
- Jeanneaux P. & Blasquiet-Revol H. 2012. La gestion des exploitations agricoles : un état des lieux de la recherche en France. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines - Annales des mines. Gérer et comprendre - Gérer & comprendre*. (107), p. 29-40.
- Laisney C. 2016. Comment appréhender le phénomène, son évolution passée et prévoir son évolution future ? , p. 6.
- Lambaré P., Dervillé M., & You G. 2017. Quelles conditions d'accès au marché des éleveurs après les quotas laitiers ? (à paraître). *Economie Rurale*.
- Landais E., Deffontaines J.-P., & Benoît M. 1988. Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. *Études rurales*. 109(1), p. 125-158.
- Loconto A. & Busch L. 2010. Standards, techno-economics networks, and playing fields: Performing the global market economy." . 17(3), p. 507-536.
- Lorino P. & Tarondeau J.-C. 2015. De la stratégie aux processus stratégiques. (41(253)), p. 231-250.
- Muller P. 2000. La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles. *Économie rurale*. 255(1), p. 33-39.
- Nozieres-Petit M.-O., Baritoux V., Couzy C., Dervillé M., Perrot C., Sans P., & You G. 2016. Organisation des filières de ruminants: Quelles évolutions? Quelles alternatives pour les éleveurs? , p. 9.
- Osty P.-L. 1978. L'exploitation agricole vue comme un système. *Diffusion de l'innovation et contribution au développement. Bulletin technique d'information du Ministère de l'Agriculture*. 326, p. 43-49.
- PNR Aubrac. 2015. Diagnostic Territorial - Projet de Parc naturel régional de l'Aubrac.
- Rouquette J.-L. 2019. Dans : *Aubrac : 50 ans de développement. L'élevage à la rencontre des enjeux du territoire*.
- Schön O. 2012. Business Model Modularity –A Way to Gain Strategic Flexibility? (56), p. 73-78.
- Seronie J.-M. & Bouillet P. 2007. L'exploitation agricole flexible. *Les cahiers CER France*.